

1071 Saint-Saphorin, le 23 mai 2013

Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 326

Demande de crédit pour la mise à jour de l'étude Transitec de 2006 en vue de l'élaboration d'un concept global de stationnement au bourg et l'affinage de l'avant-projet Skyline

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Lors d'une précédente séance, la Municipalité présentait à votre Conseil un avant-projet de création de parking souterrain sous la RC 780a dit « Skyline ».

Cet avant-projet a été soumis aux différents services étatiques compétents début janvier 2013. Il s'avère que son impact visuel réduit a séduit toutes les parties et que ce projet semble satisfaire aux exigences de tous.

Toutefois, il n'est pour l'instant qu'à l'état d'avant-projet et de nombreux points restent à affiner.

Objet de la demande de crédit

Les services étatiques rencontrés en début d'année ont relevé que, si l'avant-projet est séduisant, la Municipalité doit impérativement présenter, avec le projet de construction, une politique générale de stationnement dans le bourg, élément indispensable pour une acceptation définitive ultérieure.

Aussi, l'étude effectuée par le bureau spécialisé Transitec en 2006 doit être mise à jour, afin de définir les objectifs visés en termes de stationnement, de générer et évaluer différents scénarii de réorganisation et d'exploitation du stationnement, de dimensionner le parking souterrain et définir l'affectation des places.

Il est relevé que la suppression de places en surface sera un élément indispensable à l'acceptation du projet par le canton.

Les études effectuées par la HEIG-VD, suite au postulat Grand, dont les résultats sont parvenus à la Municipalité, seront bien entendu intégrées aux réflexions.

Enfin, l'avant-projet doit être affiné par le bureau Willi, M. Burnier.

Réfection de la RC 780a

Comme vous avez pu le constater, l'état de dégradation de la route cantonale devient inquiétant. Aussi, le Service des routes a procédé, fin janvier 2013, à des sondages afin d'établir une reconnaissance géotechnique et déterminer l'état d'urgence. Un contrôle des canalisations a également été entrepris en mai 2013.

La réfection complète de la route s'avèrera, quels que soient les résultats de ces travaux, nécessaire. Il serait profitable à toutes les parties d'effectuer ces travaux de concert avec la création du parking souterrain à cet endroit.

Or, si une intervention d'urgence s'avérait nécessaire, le couplage des travaux serait impossible, le projet de parking n'étant pas prêt.

Aussi, la Municipalité souhaite avancer rapidement dans cette voie et présenter à votre Conseil, dans les prochains mois, un projet concret et préalablement soumis aux services étatiques.

Demande de crédit

Pour se faire, l'Exécutif sollicite une demande de crédit pour la mise à jour de l'étude de 2006 et l'affinage de l'avant-projet, qui se décompose comme suit :

Mise à jour de l'étude Transitec de 2006	CHF	20'000.-
Affinage de l'avant-projet par le bureau Willi	CHF	<u>12'000.-</u>
Total	CHF	32'000.-

Le résultat de ces travaux sera ensuite examiné par la Municipalité, afin qu'un préavis pour la construction d'un parking souterrain et la mise en place d'une politique globale de stationnement puisse vous être présenté.

Pour information, à ce jour, le total des dépenses comptabilisées sur le crédit de construction s'élève à CHF 402'547.30.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- vu le préavis no 326
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

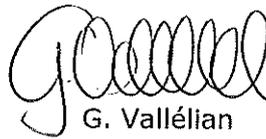
LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'octroyer un crédit d'étude complémentaire de CHF 32'000.- ;
- de financer ces dépenses par la trésorerie courante.

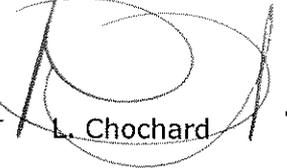
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC :

LA SECRETAIRE :


G. Vallélian




L. Chochard

Municipal à disposition de la commission : M. Gérald Vallélian